

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 septembre 2013
(convocation du 16 septembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Septembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, M. VERNEJOU Michel, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TURON Jean-Pierre
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas jusqu'à 9h55
M. CHAUSSET Gérard à M. DANJON Frédéric à compter de 12h50
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 9h50
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à compter de 13h00
M. OLIVIER Michel à M. GUICHARD Max à compter de 11h45
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à compter de 11h40
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. ROSSIGNOL Clément à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 12h50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle
M. SOUBABERE Pierre à M. TRIJOLET Thierry à compter de 10h30
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANCOIS Béatrice à compter de 12h15
M. BOUSQUET Ludovic à Mme DELATTRE Nathalie à compter de 12h
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel à compter de 12h
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à compter de 12h30
Mme EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques à compter de 12h35
M. GUICHOUX Jacques à Mme. BALLOT Chantal
M. JOANDET Franck à M. HURMIC Pierre à compter de 11h55
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. LOTHAIER Pierre à M. MOGA Alain
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à compter de 10h50
M. POIGNONEC Michel à M. QUANCARD Denis
M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel
M. REIFFERS Josy à M. ROBERT Fabien à compter de 11h
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

ABSENT :

M. MAURRAS Franck

LA SEANCE EST OUVERTE

**Ville de Mérignac - Programme de développement autour de la photographie -
Subvention de la Communauté urbaine - Convention - Décision - Autorisation**

Madame CARTRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Depuis les années 1980, la ville de Mérignac a régulièrement soutenu des initiatives associatives ou a directement organisé des actions diverses de promotion du travail photographique (expositions, programme de conférence, acquisition d'œuvres et accueil de photographes).

En 2012, elle a choisi de développer une offre renouvelée d'évènements et d'expositions dédiée aux formes actuelles de la photographie. Elle a ainsi axée ses initiatives en faveur d'études d'opportunité et de définition mais surtout des actions de promotion du travail photographique (exposition à la Vieille Eglise de Martin Parr puis d' Helmut Newton et de Alice Springs).

L'année 2013 accueillera deux expositions à la Vieille Eglise Saint-Vincent et une troisième en espace public. L'ensemble de ces propositions sera accompagné par un travail de médiation envers les publics, afin de développer des rencontres avec les créateurs et les ouvertures aux différents types de photographie contemporaine :

- L'artiste Denis Darzacq a exposé du 15 février au 4 mars 2013 à la Vieille Eglise. L'exposition proposée à Mérignac a été créée en fonction du lieu. L'artiste y met en scène son corps et son environnement.

- Les œuvres de l'artiste Sabastiao Salgado seront présentées du 5 octobre au 1^{er} décembre 2013, en collaboration avec la maison Européenne de la photographie. Le thème mis en avant est l'approche humaine du travail photographique de l'artiste (via l'approche esthétique du corps humain).

- La commune de Mérignac, en partenariat avec la compagnie Nejma, porte un projet qui mêle action culturelle, espace public et photographies dans trois quartiers de Mérignac. Il s'agit d'un dispositif artistique : un espace-photomaton mobile qui propose aux habitants de se prendre en photo.

Les comédiens de la compagnie Nejma jouent un rôle de médiateur ce qui permet la réalisation de ces portraits en galeries photos. Ces mêmes portraits seront par la suite

exposés dans des lieux de vie, dans la rue, dans des parcs...Ce projet fait partie de la programmation de l'Eté Métropolitain 2013 et s'articule autour de différentes axes :

- Mobiliser les habitants autour de la photographie et de ses différents modes d'expression,
- Créer un dialogue entre les habitants,
- Stimuler le vivre –ensemble autour d'un projet qui impulse la dynamique de quartiers.

La participation de la Communauté Urbaine a été prévue dans le contrat de co-développement de la Ville de Mérignac détaillée à la fiche action 63.

La Communauté urbaine qui a soutenu financièrement ces programmes autour de la photographie en 2012 à hauteur de 35 000€, a été sollicitée pour un soutien financier à hauteur de 20 000€ dans le cadre d'un budget prévisionnel de 80 000€ TTC. répartis comme suit :

DEPENSES	€ TTC	RECETTES	€ TTC
Coûts artistiques et transports	45 000	Ville de Mérignac	54 000
Communication	12 000	CUB	20 000
Publics et médiation	16 500	Mécénat	6 000
Logistique	6 500		
TOTAL	80 000		80 000

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2011/0778 du 25/11/2011 relative à l'évolution des compétences et notamment l'annexe 5 « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole »,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le développement d'un pôle métropolitain de la photographie relève à la fois de la catégorie « des événements métropolitains » et des « actions transcommunales ».

DECIDE

Article 1 : L'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € à la Ville de Mérignac pour le projet de développement d'un pôle métropolitain de la photographie.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée, relative au règlement de la subvention précitée,

Article 3 : La dépense relative au règlement de cette subvention sera imputée au budget de l'exercice en cours : chapitre 65, article 657341, fonction 33, CRB UA01.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 septembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
9 OCTOBRE 2013**

PUBLIÉ LE : 9 OCTOBRE 2013

Mme. FRANÇOISE CARTRON